

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS DE L'EAU

Basse-Terre, le 30 avril 2019

Compte-rendu de réunion du 17 avril 2019 : réunion d'information portant sur les différentes actions en cours visant la résolution de la crise chronique de l'eau en Guadeloupe

I- Propos introductifs

Philippe Gustin, préfet de la région Guadeloupe, rappelle que la situation de la pénurie d'eau en Guadeloupe est indigne de notre République au XX^e siècle. Elle impacte les citoyens au quotidien, perturbe le fonctionnement des services publics élémentaires et compromet la prospérité et le développement du secteur productif.

Monsieur le Préfet est conscient que la fin des tours d'eau ne se fera pas du jour au lendemain, mais qu'elle doit rester un objectif d'ici fin 2020. L'ensemble des outils permettant l'atteinte de cet objectif est en place. Etat, Région, Département, Office de l'Eau, et surtout les EPCI qui en détiennent la compétence, doivent travailler ensemble et redoubler d'effort pour rendre possible cet objectif. Dans ce dispositif, l'information de l'utilisateur est primordiale. L'utilisateur doit être témoin des efforts consentis et informé du chemin qui reste à parcourir pour rétablir la situation.

Par ailleurs, 2019 sera l'année de la concrétisation de l'engagement des élus pour une nouvelle gouvernance de l'eau. Celle-ci sera d'autant plus efficace et légitime qu'elle répondra aux préoccupations des usagers.

Marie-Eugène Trobo-Thomaseau, vice-présidente de la Commission environnement et cadre de vie, rappelle en préambule que la région a fait le choix d'intervenir dans le domaine de l'eau bien que cela ne soit pas de sa compétence, car elle est pleinement consciente des difficultés rencontrées par l'ensemble de la population. Pour cela, la région s'est investie à plusieurs niveaux (financièrement, portage d'opérations, techniquement...).

Elle souligne que la résolution des problèmes s'inscrit dans une démarche sur le long terme, qui doit combiner, sur la durée, tout un panel d'actions, dont la lutte contre les fuites qui sera présentée plus en détail par la suite. Des améliorations et des démarches positives commencent à être observées, néanmoins ce n'est pas encore suffisant et les efforts doivent être poursuivis.

Les échanges avec les usagers sont primordiaux aussi ce type de rencontres doit être encouragé pour continuer à informer des avancées et recueillir les avis des usagers.

Marcel Sigiscar, vice-Président du Conseil Départemental, Président délégué de l'Office de l'Eau, remercie les associations d'usagers pour l'intérêt qu'elles attachent à la résolution du problème de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe. Il précise que l'Office de l'Eau s'est fortement engagé dès la survenance de la crise, en particulier dans le Nord Grande Terre. Il rappelle que le Conseil départemental, par délibération suite aux événements de 2009, a confié à l'Office une mission d'étude qui a conduit au rapport « CALLIA ».

Il a aussi rappelé que l'Office de l'Eau a installé une médiation de l'eau et regrette que tous les opérateurs n'aient pas mis en place leur règlement de service qui est une obligation légale.

L'Office intervient en fonction de ces moyens techniques et financiers. Il rappelle que beaucoup d'opérateurs doivent les redevances qu'ils collectent sur les usagers pour le compte de l'Office.

Il rappelle que l'Office est à leur côté pour une meilleure information concernant les missions de l'Office et la situation actuelle et son évolution. Ces informations seront publiées sur la plateforme de l'observatoire dont il a désormais la charge.

Dominique Laban , directeur de l'Office de l'Eau, encourage toute initiative visant à créer une dynamique d'échange avec les usagers. Il est en effet important que les usagers soient au fait des actions qui sont engagées pour améliorer la situation et qu'en retour, ceux-ci partagent leur préoccupation aux institutions.

II- Présentation des actions en cours visant la résolution de la crise chronique de l'eau

Carole Maisetti, directrice de la régie du SIAEAG, présente le schéma de production et d'adduction d'eau caractéristique du « feeder », qui crée une solidarité entre les territoires producteurs et consommateurs d'eau. Ce dispositif rend les territoires interdépendants et nécessite des actions concertées sur l'ensemble du périmètre du feeder pour mettre fin aux tours d'eau.

Jérôme Blanchet, directeur de projet eau à la préfecture, explique que les problèmes d'approvisionnement en eau que connaissent les usagers sur ce même périmètre sont complexes et de différentes natures. Ils appellent par conséquent un ensemble de solutions qui doivent être mises en œuvre simultanément sur chaque partie du territoire desservi par le feeder. Il montre que ces solutions forment un tout, constitutif des contrats de progrès et de transition signés par les autorités organisatrices et les financeurs.

Guillaume Lieven, directeur des Equipements Ruraux au Conseil Départemental, dresse un bilan des opérations réalisées dans le cadre du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable (PSAEP) depuis 2014.

Emmanuelle Clemessy, cheffe du service Eau au Conseil Régional dresse à son tour un bilan des opérations en cours de réalisation dans le cadre du Plan d'actions prioritaires (PAP). Elle précise que tous les travaux structurants consentis dans le cadre du PSAEP et du PAP ont, ou auront, un impact positif sur le système de production et de distribution, mais ne seront pas suffisants s'ils ne sont pas accompagnés d'une démarche de recherche/réparation des fuites. C'est le sens des recommandations formulées par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), dont la mise en œuvre est en cours avec l'établissement d'un pré-diagnostic qui permettra d'identifier les zones d'actions prioritaires sur lesquelles les fuites seront recherchées et réparées. Ce dispositif a par ailleurs été précédé depuis 2017 de deux appels à projets, l'un visant la réduction des fuites, l'autre agissant sur le comptage des volumes distribués.

Laure Ducreux, chargée de mission eau potable à l'Office de l'Eau, présente le projet d'inventaire et cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire pour une optimisation de la gestion patrimoniale au sein des autorités organisatrices. Cette étude permettra d'améliorer la connaissance du patrimoine, préalable indispensable à une gestion performante de l'exploitation et des investissements.

Antoine Hitsch, administrateur de données à l'Office de l'Eau, rappelle les différents dispositifs d'information mis à la disposition des usagers : sites internet des opérateurs, portail de l'eau (actuellement hébergé sur le site internet de la Préfecture et prochainement sur le site de l'observatoire de l'eau), rapport sur les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement.

III- Echanges avec la salle :

Philippe Gustin invite les représentants des usagers à faire part de leurs réactions.

Harry Olivier, représentant du Collectif citoyens Guadeloupe, et intervenant également au nom du Comité de défense des usagers de l'eau, salue l'initiative de la CRE consistant à répondre au besoin d'information des usagers. Il remarque que les intervenants dans le domaine de l'eau sont trop nombreux, y compris le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui suppléent aux insuffisances des autorités organisatrices. Il note que la connaissance du réseau est insuffisante et qu'il y a une réelle volonté de la CRE de faire évoluer la situation. Il lui paraît toutefois indispensable de préciser la nature des impayés et le type d'usagers concernés (particuliers, collectivités, entreprises), pour ne pas culpabiliser systématiquement les particuliers. Il indique que la confiance des usagers doit passer par l'arrêt des poursuites judiciaires sur les factures antérieures contestées, tout en reconnaissant l'engagement de l'Etat pour mettre fin au scandale de l'eau et de l'assainissement. Il réclame enfin une organisation nouvelle et unique de l'eau, reposant sur la communication d'un planning d'exécution.

Betty Bebel, représentante du collectif dlo Labrousse, salue également l'organisation de ce type de réunion d'information. Elle s'interroge sur les actions mises en œuvre pour les usagers, en attendant la fin des tours d'eau envisagée en 2020. Elle rappelle que les coupures d'eau génèrent en effet des frais pour les usagers (achat de bouteilles d'eau) dont il faut tenir compte.

Philippe Gustin répond que plusieurs actions doivent être menées en parallèle, particulièrement le Plan d'actions prioritaires et la réduction des fuites pour tenir l'engagement de la fin des tours d'eau en 2020. Pour autant, le problème de l'eau ne sera pas résolu fin 2020. Un important chantier d'investissement sur les 10 prochaines années restera à accomplir pour redresser durablement les services d'eau et d'assainissement. Pour autant, dans l'intervalle, il faut que les usagers aient de l'eau en quantité et en qualité suffisantes. C'est le sens des actions qui sont conduites actuellement.

Rosan Bassette, représentant du Kolektif dlo Goubè, regrette que, malgré les présentations faites au cours de la réunion, qui tendent à montrer que la situation va s'arranger, aucune amélioration n'est perceptible sur le terrain. Il demande à quel moment les travaux prévus à Gourbeyre commenceront.

Emmanuelle Clemessy répond que les consultations des entreprises sont en cours et qu'une notification du prestataire est prévue courant juillet.

En réponse à une question du **Comité de l'eau de Guadeloupe** portant sur le bien fondé de la facturation, alors que certains compteurs tournent à l'air, **Marcel Sigiscar** répond qu'il existe effectivement des compteurs anciens et défectueux et que l'appel à projets prévoit le remplacement de 20 000 compteurs. D'autre part, il précise que la médiation de l'eau est en mesure d'aider les usagers confrontés à une facturation contestée, mais que ceux-ci doivent au préalable avoir contestés leur facture par écrit auprès de leur opérateur.

Dominique Laban ajoute que certains opérateurs sont plus actifs sur le renouvellement des compteurs, parmi lesquels Eaux d'Excellence, la RENOC et Trois-Rivières.

Flavie Danois, représentante de l'Association des usagers « eaux de Guadeloupe », salue la démarche d'information des usagers qui montre que des actions sont en cours. Elle note une amélioration de la distribution d'eau à Baillif depuis la mise en service de l'usine de Montval. Elle signale que des contentieux sur factures perdurent et regrette que les vrais responsables de cette gabegie soient absents. Elle demande une facturation juste, sur la base d'un comptage fiable.

Freddy Beny, représentant du Collectif des usagers de capesterre Belle Eau, regrette que les délais annoncés sur les opérations prévues au PAP aient été allongés. Il remarque d'autre part que les contrats de progrès/transition ne sont pas signés, ce qui laisse penser que les autorités organisatrices n'en ont pas la volonté. Il note toutefois la coordination des actions présentées en séance, de nature à rétablir la confiance des usagers.

Harry Olivier s'interroge sur la nécessité de demander aux usagers d'accomplir des démarches pour contester des dysfonctionnements qui relèvent en définitive de la responsabilité des opérateurs.

Dominique Laban rappelle que l'utilisateur de l'eau est un consommateur. Il ne peut s'affranchir d'une traçabilité permettant de justifier de sa démarche de contestation auprès de son opérateur. La médiation, qui vise à défendre les droits du consommateur, constitue un soutien précieux, dans la mesure où l'opérateur a adhéré au dispositif.

En conclusion, **Philippe Gustin** note que ce type de réunion montre son utilité pour partager l'information et que les usagers reconnaissent des avancées. Il ne s'en satisfait pas pour autant, tant que l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental se préoccupent d'un sujet qui ne relève pas de leur compétence. Il faut que les véritables acteurs de l'eau et de l'assainissement assument leur responsabilité. D'autre part, une structure unique ne résoudra pas seule les problèmes, si elle ne règle pas la question des dettes et la question des ressources humaines pour un lissage du prix de l'eau sur la Guadeloupe. Tous les chantiers doivent être menés de front. Il faut continuer ces réunions d'information et la CRE répondra favorablement à chaque demande de participation à des réunions qui lui sera adressée.

~~~~~